



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3477^e séance

Jeudi 8 décembre 1994, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bakuramutsa	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Oman	M. Al-Sameen
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)
(S/1994/1376)

Lettre datée du 7 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
(S/1994/1395)

La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1994/1376)

Lettre datée du 7 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1994/1395)

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des relations extérieures de l'Angola, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. De Moura (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), document S/1994/1376, et de la lettre datée du 7 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, publiée sous la cote S/1994/1395. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1396, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1994/1391, lettre datée du 7 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola, transmettant le texte d'un message daté du 5 décembre 1994, adressé au Secrétaire général par le Président de la République d'Angola; et S/1994/1394, lettre datée du 7 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'un message adressé au Secrétaire général par le Président de la République du Mali.

Le premier orateur est le Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Venâncio De Moura, à qui je donne la parole.

M. De Moura (Angola) (*parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole devant le Conseil en ce moment, alors que la situation est calme en Angola.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement angolais et en mon nom personnel, de votre accession pour ce mois à la présidence de cet important organe, qui va examiner une nouvelle fois aujourd'hui la situation en Angola.

Je tiens également à transmettre mes félicitations à S. E. Mme l'Ambassadrice Madeleine Albright, pour le travail intense qu'elle a accompli le mois dernier.

Je voudrais aussi réitérer notre reconnaissance à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'il a déployés et qui ont abouti à la signature du Protocole de Lusaka pour la paix en Angola.

Nous voudrions souligner en particulier l'excellent travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Alioune Blondin Beye, dont l'expérience diplomatique, la sagesse et la patience ont permis la finalisation du processus de négociation de Lusaka, après 12 mois de négociations complexes et difficiles. Durant le processus de négociation, Maître Beye, doté du sens de l'impartialité, de la fermeté et de l'abnégation nécessaires à la conclusion du Protocole de Lusaka, s'est révélé être instruit de manière approfondie de la situation en Afrique et des spécificités des Angolais. Nous voulons ici rendre un hommage sincère à Maître Beye qui a si bien représenté le Secrétaire général et, de façon implicite, le Conseil, et nous

l'encourageons à faire preuve du même dynamisme dans la présente phase de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Nous voulons également exprimer notre reconnaissance aux trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour leur importante contribution au travail des parties angolaises et de Maître Beye en vue d'aboutir à un consensus à Lusaka.

Enfin, je voudrais faire part de la reconnaissance du Gouvernement et du peuple angolais à l'égard du Gouvernement de la Zambie et, en particulier, du Président Frederick Chiluba, pour avoir accueilli dans leur pays, durant plus d'une année, les négociations de paix pour l'Angola, et pour avoir contribué, de façon discrète mais efficace, au succès du processus de négociation.

Le processus de négociation visant le rétablissement de la paix en Angola a été long, ardu et complexe, comme nous le savons tous. Si nous regardons en arrière, nous nous rappellerons que diverses tentatives ont été faites pour résoudre pacifiquement le conflit angolais. Il suffit de citer les réunions de Nakuru et de Mombassa, au Kenya, d'Alvor, au Portugal, de Gbagdolite, au Zaïre, de Bicesse, au Portugal, de Namibe, en Angola, d'Addis-Abeba, en Éthiopie, d'Abidjan, en Côte d'Ivoire et, enfin, de Lusaka, en Zambie. Malgré les efforts du gouvernement et de la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité est le représentant, il semble que c'est seulement maintenant que le souhait du peuple angolais de vivre en paix ait des chances d'être réalisé.

Depuis le 20 novembre, les Angolais ont dit «Non» à la poursuite d'une guerre destructrice qui a causé des centaines de milliers de morts et mutilé des milliers de personnes, en plus de faire plus de trois millions de personnes déplacées, des milliers de réfugiés et d'orphelins et de détruire des secteurs importants de l'infrastructure économique et sociale du pays.

Mon gouvernement a constamment attiré l'attention de la communauté internationale — et du Conseil de sécurité en particulier — sur le danger que font courir au processus de paix les efforts faits pour tenter d'imposer des formules irréalistes qui ne tiennent absolument pas compte des résultats des élections, des Accords de Bicesse et des résolutions du Conseil de sécurité relatives au processus de paix.

Ces tentatives ont conduit le Conseil de sécurité à imposer pour la première fois dans son histoire un embargo

sur les armes et le carburant à l'encontre d'une organisation politico-militaire et à menacer d'imposer de nouvelles sanctions si cette organisation ne se montrait pas disposée à négocier. L'impact de cette mesure a été vraiment positif, de notre point de vue, parce qu'elle a accéléré le processus de négociation et empêché de nouvelles tactiques dilatoires.

C'est grâce à la pression du Conseil de sécurité que ceux qui croient que la guerre est un moyen de résoudre les différends politiques ont été contraints de s'engager dans la voie du dialogue, lequel l'a emporté sur la force des armes. Aujourd'hui, nous avons un accord signé, qui doit être mis en oeuvre et scrupuleusement respecté. C'est ce que nous sommes venus réaffirmer ici, aujourd'hui, au nom de notre gouvernement.

Les négociations de Lusaka viennent de réaffirmer ce que le Gouvernement angolais a toujours défendu, à savoir qu'il n'y avait pas de solution militaire à la crise postélectorale en Angola, qu'il était impérieux de protéger la démocratie et qu'une solution juste devait être trouvée, qui tiendrait compte des résultats des élections et conduirait à la création des conditions propices à une véritable réconciliation nationale. C'est avec cet objectif à l'esprit que le Gouvernement angolais a fait preuve de beaucoup de souplesse et fait de nombreuses concessions. Nous avons accepté de négocier, alors que des parties de notre territoire national étaient encore illégalement occupées. En outre, nous avons accepté d'étendre la participation de l'UNITA au gouvernement à tous les niveaux, dans des conditions de paix.

Ces preuves et d'autres de notre souplesse, dont le Conseil a été témoin, ont contribué de manière importante à accélérer le processus de négociation, dont le point culminant a été la signature, le 20 novembre dernier, du Protocole de Lusaka par le gouvernement et l'UNITA.

Le Protocole de Lusaka représente le commencement d'une étape cruciale dans le règlement final du conflit interne en Angola, du fait qu'il offre une chance unique d'éliminer complètement le danger d'un retour à la guerre. Il ouvre également la voie au fonctionnement normal des institutions démocratiques, à l'abri des parties politiques armées, comme dans n'importe quelle société démocratique du monde civilisé.

Il importe de souligner que, plus qu'un engagement envers le peuple angolais et la communauté internationale, le Protocole de Lusaka nous impose à nous, Angolais, le devoir politique, juridique et moral de laisser de côté, totalement et une fois pour toutes, le langage de l'affron-

tement armé dans la solution de nos problèmes. La signature du Protocole de Lusaka signifie également le respect des lois et des institutions démocratiques de l'Angola, sur la base de l'égalité avec toutes les autres parties politiques dans une société angolaise multipartite.

Le strict respect de ces principes créera les conditions spécifiques nécessaires à une authentique réconciliation nationale et conduira à la stabilité politique et au redressement économique de notre pays. Le Gouvernement angolais est fermement décidé à poursuivre ces objectifs, et nous voulons croire que l'UNITA est animée du même esprit, en particulier pour ce qui est d'agir concrètement.

La phase actuelle de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka exige de la part de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, une position ferme et impartiale, en ne perdant pas de vue le fait que l'Angola et son gouvernement sont des membres légitimes de cette communauté. L'expérience exige que nous fassions preuve d'une extrême vigilance si nous voulons éviter la répétition des erreurs et des irrégularités commises dans le passé, telles que la circulation incontrôlée d'armes et de munitions, qui a abouti à l'accumulation d'énormes arsenaux par l'UNITA jusqu'au coeur de nos villes.

Comme le Président José Eduardo Dos Santos l'a déclaré :

«Le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies doivent cette fois assumer avec cohérence et efficacité leurs responsabilités et être en mesure d'empêcher des infractions préméditées et de rétablir par la force le droit en cas de violation, quelle qu'elle soit, des accords de paix.»

Il est impérieux que la communauté internationale agisse avec prudence afin que, en aucune circonstance, de nouvelles excuses ne puissent être invoquées pour entraver la stricte mise en oeuvre des dispositions relatives au retrait, au cantonnement, au désarmement et à l'incorporation dans l'Armée nationale de toutes les troupes de l'UNITA, lesquels seront suivis par la dispersion de toutes les forces restantes.

La création de conditions spécifiques à la mise en oeuvre des accords est un facteur déterminant pour le succès du processus de paix en Angola. Nous réclamons à cette fin la mise en place, en Angola, d'un mécanisme approprié des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la logistique et des forces militaires d'UNAVEM III, qui soit réellement à même de contrôler rigoureusement le

cessez-le-feu, le retrait, le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des troupes de l'UNITA. Si l'on veut que le Protocole de Lusaka soit pleinement mis en oeuvre, il est extrêmement important que l'on dispose des moyens logistiques, des baraquements temporaires, et des moyens de transport et de communication suffisants pour mener cette opération.

Le seul moyen, à notre avis, d'encourager les troupes démobilisées à renoncer à la guerre et à réintégrer la vie civile est de créer des programmes de réintégration sociale. Il importe à cette fin que la communauté internationale appuie, financièrement et d'autres manières, le Gouvernement angolais qui, avec les Nations Unies, va être confronté à la tâche énorme et complexe de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, tâche qu'il doit s'efforcer d'accomplir.

Bien que nous soyons certains que la pleine mise en oeuvre des accords de Lusaka dépendra en fin de compte d'une solide volonté politique et de la bonne foi des signataires, il est vrai aussi que l'Organisation des Nations Unies dispose de moyens adéquats pour décourager ceux qui seraient tentés d'agir autrement, comme le prouvent les diverses résolutions adoptées ces deux dernières années par le Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a suivi de près les négociations du processus de paix en Angola, auquel il a consacré des dizaines de séances officielles et d'innombrables réunions officieuses. Le Conseil a adopté à l'unanimité 16 résolutions sur la question. Voilà qui suffit à montrer l'engagement du Conseil, de même que l'ampleur et la complexité du processus angolais. Les mesures prises par le Conseil de sécurité visaient à aider le peuple angolais à trouver un moyen de mettre fin à la guerre, et il est réconfortant de savoir que, dorénavant, les efforts du Conseil viseront à aider les Angolais à maintenir et renforcer le processus de paix et à reconstruire le pays. Ce faisant, les gouvernements représentés dans cette salle peuvent eux aussi jouer un rôle extrêmement important, aux niveaux bilatéral et multilatéral. À cet égard, le rapide déploiement des forces d'UNAVEM III contribuera grandement au renforcement de la paix et empêchera que les accords conclus au prix de tant d'efforts ne soient sapés ou violés.

Mon gouvernement craint qu'un délai excessif entre la signature de l'accord, l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et l'arrivée du premier contingent de Casques bleus, tel que prévu dans le projet de résolution d'aujourd'hui, ne compromette le calendrier d'application des diverses phases de l'accord. Ce n'est que quatre à six mois après l'adoption

du projet de résolution d'aujourd'hui qu'UNAVEM III deviendra une réalité en Angola.

Aussi estimons-nous que le déploiement d'observateurs des Nations Unies aux quatre coins du territoire angolais, et plus particulièrement dans les zones les plus névralgiques — notamment celles qui sont toujours sous le contrôle de l'UNITA —, est urgent si l'on veut garantir la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Nous soulignons que, en dépit du fait que le mandat d'UNAVEM II a été renouvelé jusqu'au 8 février 1995, la constitution, la définition et le déploiement de la nouvelle mission de paix, UNAVEM III — dans laquelle mon gouvernement s'oppose à ce qu'il y ait des contingents de pays directement ou indirectement impliqués dans le conflit angolais — interviendraient avant la fin de cette période, une fois que les conditions nécessaires pour entreprendre son déploiement graduel auront été créées sur le terrain.

En fait, depuis son entrée en vigueur *de jure* le 22 novembre, on peut dire d'une manière générale que le cessez-le-feu est une réalité en Angola. La réinstallation des observateurs d'UNAVEM II dans les villes de Huambo, Luena, Memongue, Saurimo et Uige le confirme. En outre, la présence dans la capitale angolaise, depuis dimanche dernier, de la délégation de l'UNITA en tant que partie de la Commission conjointe permet d'avoir davantage confiance dans le succès du processus angolais.

Le conflit prolongé et sanglant a laissé dans la vie du peuple angolais des cicatrices profondes dont beaucoup ne peuvent se refermer. Nous savons cependant que seule une grande tolérance, sans rancœur ni actes de haine ou de vengeance, nous permettra d'éviter de nouveaux conflits et d'assurer la stabilité dans le pays. À cette fin, le Parlement angolais a récemment approuvé une loi accordant l'amnistie pour tous les crimes commis contre la sécurité intérieure de l'État et les autres crimes connexes commis pendant le conflit armé qui a suivi les élections.

Cette mesure ainsi que les garanties juridiques qui lui sont associées contribueront grandement à renforcer la confiance réciproque. Par conséquent, la réinstauration des pouvoirs publics dans les zones occupées illégalement auparavant et le fonctionnement normal des institutions de l'État à tous les niveaux représenteront une garantie importante de la protection et du respect des droits civils et politiques de tous les citoyens.

La République angolaise, en tant qu'État régi par le droit, continuera à veiller à ce que toutes les forces politiques, y compris l'UNITA, puissent poursuivre librement

leurs activités conformément à la Constitution et aux autres lois en vigueur dans le pays.

La situation humanitaire dans mon pays reste précaire en raison des conséquences dramatiques de la guerre, malgré les grands efforts déployés par le Gouvernement et par les institutions humanitaires internationales.

Maintenant que la guerre est terminée, le Gouvernement doit faire face à de graves difficultés dans le domaine social et humanitaire telles que la réintégration sociale des troupes excédentaires de l'UNITA qui doivent être démobilisées, la fourniture d'un appui multiple à des millions de personnes déplacées et de réfugiés qui rentrent dans leurs foyers, la reconstruction des infrastructures de base et le désarmement, entre autres. Nous espérons pouvoir nous acquitter de ces tâches grâce à l'appui continu de la communauté internationale.

Cette opération est de grande envergure car elle n'exclut pas les membres de l'UNITA et des autres partis politiques à tous les niveaux, auxquels le Gouvernement accordera une attention particulière dans le cadre d'une réconciliation nationale véritable. En conséquence, nous avons l'intention de ne pas donner de raisons de mécontentement ou de ressentiment qui pourraient devenir des pôles d'agitation. Nous pensons que ce n'est qu'en gardant cet aspect de la question à l'esprit que nous pourrions garantir la fin définitive de la guerre et le succès de l'application des accords de paix durement gagnés.

La phase suivante du processus de paix exige un redoublement d'efforts afin de mobiliser les ressources financières qui sont une condition *sine qua non* pour surmonter les difficultés que nous connaissons à l'heure actuelle. Dans les circonstances présentes, le Gouvernement n'est pas en mesure d'assumer seul cette lourde tâche. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à apporter sa contribution active, semblable à celle qu'elle a fournie pendant les hostilités.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les institutions des Nations Unies, les Gouvernements du monde entier, et plus particulièrement ceux qui sont représentés ici, ainsi que les organisations non gouvernementales, pour l'appui généreux accordé au peuple angolais dans le besoin. Je tiens aussi à faire l'éloge de tous les membres du personnel qui ont participé aux opérations d'aide humanitaire, souvent au péril de leur propre vie.

Lusaka a tourné pour nous une page nouvelle et importante dans l'histoire angolaise, et tout doit être fait

pour que cette tâche ne connaisse pas le sort réservé aux propositions de paix précédentes.

Le Gouvernement continuera d'agir de bonne foi et ne cessera pas ses efforts tant que la paix, la stabilité et une véritable démocratie ne seront pas devenues des réalités en Angola.

Pour terminer, je dois exprimer une fois encore ma reconnaissance et celle de mon Gouvernement aux membres du Conseil qui se sont acquittés efficacement d'une tâche ardue en ce qui concerne le conflit angolais. Je tiens à remercier notamment ceux qui ont lutté le plus durement pour que la réalité angolaise soit mieux comprise et mieux connue.

Je voudrais également louer les membres du Conseil pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de l'élaboration du projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui. Nous allons continuer à compter sur la sagesse du Conseil en attendant qu'une solution définitive du conflit angolais soit trouvée.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Angola pour les paroles aimables qu'il a adressées au Conseil et à moi-même.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais donner d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Gambari (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais d'emblée souhaiter cordialement la bienvenue à S. E. M. Venâncio De Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola, que nous remercions sincèrement de la déclaration très importante qu'il vient de faire au Conseil.

L'Angola a été récemment la scène d'événements importants, dont le plus notable a été la signature du Protocole de Lusaka qui se fonde sur les «Acordos de Paz». Nous nous félicitons de cet événement et espérons que les parties au Protocole s'engageront pleinement et sincèrement à en appliquer les dispositions dans l'intérêt suprême de la réconciliation nationale, de la paix, de la sécurité et du développement économique et social du pays. En tant que pays qui a participé activement aux entreprises visant à

encourager une solution pacifique du conflit angolais, le Nigéria ne peut que s'estimer satisfait et se réjouir de la signature de ce Protocole qui, à nos yeux, représente une mesure de confiance majeure entre les parties.

Dans ce contexte, ma délégation félicite très sincèrement l'Ambassadeur Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef des observateurs militaires d'UNAVEM II, de l'excellent travail qu'il a accompli. En rendant hommage aux Nations Unies pour les efforts inlassables qu'elles ont déployés pour faire progresser le processus de paix en Angola, nous tenons aussi à dire que le personnel des Nations Unies a dû travailler dans des conditions très difficiles. Toutefois, nous demandons instamment que cette présence des Nations Unies soit maintenue et même renforcée, car la signature du Protocole ne représente qu'un premier pas important dans l'édification d'une paix durable en Angola.

Le projet de résolution que nous examinons reflète la situation actuelle en Angola et prévoit le rôle futur des Nations Unies au cours de la période d'édification de la paix qui fera suite au conflit, étant entendu que le cessez-le-feu devra continuer d'être maintenu dans tout le pays. Ma délégation considère, à cet égard, que le déploiement complet du personnel d'UNAVEM II dans ses effectifs antérieurs non seulement serait approprié mais constituerait aussi une manifestation visible de la volonté des Nations Unies de continuer à prêter son aide aussi longtemps que possible. Le rétablissement d'UNAVEM II dans ses effectifs antérieurs devrait, à notre avis, commencer sans retard et s'accomplir rapidement.

Ma délégation se félicite de l'engagement que les deux parties ont pris en vertu du Protocole de Lusaka au sujet de l'instauration d'un cessez-le-feu, du retrait, du cantonnement et de la démilitarisation de toutes les troupes de l'UNITA, du désarmement de tous les civils, de l'achèvement de la formation de l'armée nationale et de la police, de la réconciliation nationale et de la conclusion du processus électoral. C'est dans ce contexte que nous estimons qu'une UNAVEM III serait souhaitable pour apporter son aide au cours des phases finales de la réconciliation nationale et contribuer au rétablissement d'une paix durable en Angola. Pour cette raison, nous croyons que le dispositif d'intervention et les consultations nécessaires avec les pays fournissant ou pouvant fournir des troupes doivent être intensifiées.

Entre-temps, ma délégation appuie la prorogation jusqu'au 8 février 1995 du mandat d'UNAVEM II. Nous exhortons aussi toutes les parties en Angola à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de tout le

personnel international présent en Angola. Par-dessus tout, ma délégation demande fermement à toutes les parties concernées en Angola de saisir cette très importante occasion pour instaurer une paix durable en Angola. Le peuple angolais attend depuis trop longtemps l'instauration d'une paix durable dans son pays, qui lui permettrait de reprendre et de poursuivre ses activités normales et de bénéficier des avantages que lui apportera le développement social et économique de son pays. Il ne doit plus connaître de nouvelle déception.

Ma délégation appuie le projet de résolution contenu dans le document S/1994/1396 et votera pour.

M. Olhaye (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est très heureuse de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio De Moura. Je le remercie chaleureusement de son importante déclaration. Nous nous réjouissons également de la présence parmi nous de Maître Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à Maître Beye, qui, tout au long de ces négociations très longues et très ardues, a fait preuve de courage, d'une rare sagesse, de dévouement et de ténacité.

L'accord historique signé le 20 novembre 1994 à Lusaka, en Zambie, par le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) illustre les événements encourageants qui se sont produits en Angola. Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du 4 décembre du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et de son évaluation de la situation dans ce pays. Comme sa lettre en date du 7 décembre 1994 adressée au Président du Conseil de sécurité, le rapport renforce le sentiment que la situation en Angola a franchi une étape décisive et que tous souhaitent sincèrement achever le difficile parcours vers un cessez-le-feu, la paix, la réconciliation nationale et la stabilité. Si cela s'avère, le projet de résolution dont nous sommes saisis, en vertu duquel nous prorogerions le mandat d'UNAVEM II et élargirions la portée de l'aide apportée par l'ONU à l'Angola au cours de la phase initiale de transition, mérite notre appui.

Nul doute que, étant donné que nous avons déjà emprunté la voie d'un accord de paix — à deux reprises, en réalité, dont la dernière nous a amenés jusqu'aux élections — certaines réserves sont de mise. Il est manifestement nécessaire de recevoir des assurances sur la réalité de l'arrêt des combats et sur l'instauration du cessez-le-feu

prévu. En outre, si M. Savimbi, par l'intermédiaire de son personnel de soutien et au moyen de communiqués, a exprimé son appui à l'Accord, il ne fait guère de doute que sa présence physique et son approbation en personne sont indispensables pour apaiser les préoccupations qui subsistent encore au sein de son armée et de ses partisans. Il faut espérer que de violents combats, jusqu'au jour de la signature, ne viendront pas compromettre l'aptitude de M. Savimbi à convaincre ses troupes de déposer leurs armes et d'entamer le processus de réconciliation nationale. Il est certain, à l'heure actuelle, qu'elles respecteront sa volonté, ce qui rend d'autant plus impérative sa présence. Beaucoup d'efforts seront nécessaires pour séparer et désarmer les forces en présence, reconstituer l'armée et le gouvernement et compléter les mécanismes pour la phase finale du processus électoral de 1992.

Heureusement, grâce à la résolution 952 (1994) du Conseil de sécurité, nous avons jeté les bases d'une présence suffisante de l'ONU en Angola au cours de la phase de paix initiale pour éviter certains des problèmes qui ont entravé nos efforts durant la précédente phase de paix/élections. Compte tenu de l'ampleur évidente de la méfiance qui subsiste encore entre les deux parties, des nombreuses questions postélectorales soulevées au sujet des dernières élections et de l'insuffisance du désarmement à l'époque, le Conseil doit veiller à ce que le Secrétaire général et UNAVEM II disposent des effectifs et du soutien dont ils ont besoin pour surveiller efficacement le processus de cessez-le-feu et les élections.

Toutefois, c'est la volonté politique manifestée par les Angolais eux-mêmes qui guidera chacun de nous. C'est seulement lorsqu'il aura été démontré que le cessez-le-feu est respecté et que des mesures concrètes sont prises en faveur de la réconciliation nationale qu'on pourra attendre de la communauté internationale qu'elle arrête toutes les mesures nécessaires pour aider efficacement les Angolais. Sans volonté politique ni bonne foi, tout le processus demeure précaire et instable.

Ma délégation est soulagée de constater que l'aide humanitaire, bien qu'elle soit affectée dans certains endroits par de violents combats, semble parvenir généralement à destination. Nous espérons pouvoir éviter toute grave cause de souffrances en attendant que le Gouvernement angolais prenne des mesures pour faire face aux nombreux problèmes et à la destruction résultant de la longue guerre civile. Heureusement, le programme global de déminage pour le pays est maintenant en cours d'exécution et l'information requise est en voie d'être rassemblée.

Comme l'indique le Secrétaire général, les deux parties doivent continuer à mettre minutieusement en oeuvre le cessez-le-feu sur le terrain, sinon tout le processus pourrait encore échouer. Des mesures concrètes de confiance doivent être appliquées par les deux parties et par leurs dirigeants personnellement. L'Angola, avec le reste de l'Afrique australe, dispose du potentiel nécessaire pour édifier un avenir très satisfaisant, car il s'agit d'un pays riche se trouvant dans une région prometteuse. Une autre fausse alerte serait dangereuse au stade actuel, un fait dont chacun a certainement conscience.

Ma délégation appuie donc pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis. Son principal objectif consiste à rétablir UNAVEM II dans toute sa force initiale et à proroger son mandat pour une nouvelle période de deux mois afin de donner au Secrétaire général le temps nécessaire pour déterminer la viabilité du cessez-le-feu et établir une planification d'intervention pour d'éventuelles opérations de maintien de la paix. Nous espérons que tout se déroulera au mieux et souhaitons au peuple angolais paix, stabilité et prospérité.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, M. Venâncio De Moura, et de le remercier pour la déclaration importante et intéressante qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité. Nous sommes également heureux de constater la présence ici du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, qui a apporté une grande contribution personnelle à l'établissement du processus de paix en Angola et qui continue à faciliter le processus positif qui se déroule dans ce pays.

La Russie — qui, en étroite collaboration avec l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine et ses partenaires de la «troïka» des observateurs, a déployé de nombreux efforts pour assurer le succès d'un règlement en Angola — a été très heureuse de prendre connaissance de la signature du Protocole de Lusaka et de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Une importante étape a été franchie vers la fin de la guerre fratricide sur le territoire angolais longtemps marqué par la souffrance et vers l'instauration de la réconciliation nationale. Nous félicitons sincèrement le peuple angolais de cet événement capital. Comme l'a affirmé le Président Eltsine au moment de la signature du Protocole de Lusaka, ce document consacre le triomphe de la raison politique sur l'absurdité des pertes humaines et matérielles causées par la guerre.

À Moscou, on espère sincèrement que la compréhension mutuelle à laquelle sont arrivées les parties angolaises à Lusaka se traduira au cours de la mise en oeuvre des accords signés par une profonde confiance mutuelle. Nous sommes convaincus que l'instauration d'une paix durable en Angola ne sera possible que si les deux parties honorent scrupuleusement les obligations qu'elles ont contractées. Dans ce contexte, il est particulièrement important de respecter strictement les accords de cessez-le-feu. Nous exhortons le Gouvernement angolais et, en particulier l'UNITA, à faire preuve de la volonté politique nécessaire et, notamment, de conclure sans retard les négociations sur les questions militaires non encore résolues du processus de Lusaka, question qui revêt une grande importance pour le succès du processus de paix.

La délégation russe est sûre que le Conseil de sécurité adoptera à l'unanimité ce projet de résolution visant à proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) jusqu'au 8 février 1995. Par ce projet de résolution, le Conseil de sécurité oriente clairement le Gouvernement angolais et l'UNITA vers une coopération constructive sur la base des Accords de Bicesse et du Protocole de Lusaka. Pour sa part, comme il ressort du projet de résolution, l'Organisation des Nations Unies est prête à apporter à l'Angola l'aide indispensable pour contrôler le respect effectif de l'accord de cessez-le-feu.

À cet égard, nous attachons une grande importance à la décision prise par le Secrétaire général de commencer à déployer du personnel supplémentaire des Nations Unies et de rétablir rapidement les effectifs d'UNAVEM II à leur niveau précédent.

La délégation russe estime qu'il importe que l'envoi de personnel des Nations Unies en Angola se fasse rapidement et que le déploiement de postes d'observateurs sur le terrain ait lieu immédiatement. Ce serait là un pas important vers le renforcement du climat de confiance, dont l'absence est si perceptible en Angola, et que ce pas suscitera la retenue des deux parties angolaises et réduira les difficultés qui pourraient se produire au cours de la normalisation de la situation. Nous espérons que le Gouvernement angolais et l'UNITA prendront les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel international et donneront des garanties à cet effet.

Un aspect important de ce projet de résolution est d'envoyer aux parties angolaises un signal clair, c'est-à-dire

que le Conseil de sécurité est prêt à donner dans un avenir proche aux Nations Unies un rôle plus étendu et plus actif pour contribuer au succès du processus de paix, à condition, bien entendu, que la situation en Angola s'y prête.

Pour sa part, la Fédération de Russie ne ménagera rien pour favoriser ce processus, notamment en envoyant en Angola de ses observateurs militaires.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1994/1396.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 966 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes certains que vous saurez diriger les affaires du Conseil de façon efficace et harmonieuse, et vous pouvez compter sur l'appui inconditionnel et la coopération de ma délégation. Je voudrais également adresser mes remerciements à votre prédécesseur compétent, Mme Madeleine Albright, et à ses collaborateurs, pour un travail bien fait pendant un mois de novembre chargé.

Nous avons écouté avec une grande attention la déclaration complète que vient de faire S. E. M. Venâncio De Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola. Son intervention claire et lucide contribue à mieux faire comprendre la situation très complexe où se trouve ce pays en ce moment décisif. Ses paroles sont un autre témoignage de la volonté manifeste de son Gouvernement d'oeuvrer pour atteindre le double objectif de la paix et de la réconciliation nationale.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de mon Gouvernement au Président José Eduardo Dos Santos

qui a montré son attachement indéfectible à la paix. La sagesse politique et les qualités de dirigeant dont il a donné la preuve à la tête de son Gouvernement tout au long du processus qui a mené à la signature du Protocole de Lusaka l'ont placé au rang des hommes d'État les plus éminents de son continent.

Nous sommes également reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'optimisme constant et ferme dont il a fait preuve au moment où les négociations semblaient être condamnées à l'impasse. Sa profonde connaissance de la situation et sa compréhension des complexités qui caractérisent le conflit angolais ont fait de Maître Beye un personnage pivot dans les négociations. Il mérite tout notre respect.

Deux décennies de guerre en Angola ont imposé un lourd tribut à la population civile et ont entraîné une crise humanitaire aux proportions énormes. Les Brésiliens sont unis aux Angolais par des liens historiques, culturels et ancestraux communs. Nous entretenons des relations spéciales et intenses qui ne pourront que se renforcer encore lorsque ce pays frère s'engagera finalement dans la voie, depuis si longtemps méritée, de la paix, de la stabilité et du développement économique et social. C'est là une des principales raisons qui incitent le Brésil à suivre avec le plus grand intérêt l'évolution du processus politique en Angola.

Le Gouvernement brésilien est très encouragé par la signature du Protocole de Lusaka. Ce document représente une ouverture qui laisse présager le rétablissement d'une paix durable par la réconciliation nationale. Au cours de ce long processus semé d'embûches, il y a eu des moments où nous avons été attristés de voir les terribles souffrances humaines du peuple angolais et le lourd tribut payé à la guerre par ce pays pendant deux décennies. À certains moments, la paix nous semblait incertaine, presque inaccessible, et nous nous en inquiétions. À d'autres, nous étions frustrés par l'évolution de la situation où un pas en avant vers la paix était suivi de deux pas en arrière dans la voie de l'affrontement militaire, ce qui éloignait encore davantage les perspectives de paix.

Après l'échec regrettable des Accords de Bicesse, plusieurs rencontres ont eu lieu dans différentes villes, mais toutes ont été vaines. Aujourd'hui, cependant, l'heure est à l'espoir et à l'optimisme, et nous sommes sûrs que la série récente d'événements a permis de tourner la page et qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de l'Angola. Depuis la signature du Protocole dans la capitale zambienne, l'accord de cessez-le-feu a été respecté sans incidents

majeurs. Les deux parties se engagées publiquement à l'égard de l'objectif de la paix et de la réconciliation nationales. Les réunions prévues de la Commission commune ont eu lieu à Luanda, et elles symbolisent les temps nouveaux. Une rencontre serait prévue entre le Président José Eduardo Dos Santos et M. Jonas Savimbi.

Le Protocole de Lusaka complète un cycle long et ardu qui a commencé l'année dernière, lorsque l'UNITA a accepté la validité des «Acordos de Paz», et, en particulier, la validité des élections de 1992, tenues sous la surveillance des Nations Unies. La résolution que nous venons d'adopter est loin d'être une décision de routine. Elle reflète le vœu ardent des membres du Conseil et de la communauté internationale en général de voir l'ONU continuer à contribuer au processus de paix en Angola à ce stade particulièrement crucial.

Nous n'avons pas simplement prorogé techniquement le mandat d'UNAVEM II pour deux mois. Nous reconnaissons la décision du Secrétaire général d'aller de l'avant avec le déploiement de personnel additionnel afin de rétablir les effectifs d'UNAVEM II au niveau antérieur autorisé. Nous ouvrons la voie à une présence élargie des Nations Unies en Angola pour la période de l'après-Lusaka.

Le Brésil a constamment défendu une présence adéquate des Nations Unies en Angola, pour renforcer les chances de paix et de réconciliation nationale. Nous avons souligné que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont établies et déployées au nom de l'Organisation dans son ensemble, et non pas uniquement du Conseil de sécurité. À cet égard, deux grands principes doctrinaux ont guidé la délégation brésilienne pendant la durée de notre mandat au Conseil.

D'une part, nous avons préconisé que les opérations de maintien de la paix visent à contribuer à diminuer les tensions et à promouvoir la paix dans le cas de conflits régionaux qui représentent une menace pour la paix et la stabilité. D'autre part, nous avons toujours défendu la nécessité d'assurer l'impartialité absolue de ces opérations pour qu'elles puissent remplir avec succès les mandats qui leur ont été confiés. Ces opérations sont un moyen de contribuer à la pleine application des accords auxquels les parties ont librement souscrit.

Les efforts diplomatiques déployés par l'ONU depuis le mois de novembre de l'année dernière ont abouti à la signature du Protocole de Lusaka. La communauté internationale est maintenant tenue d'approuver le renforcement de la présence des Nations Unies en Angola.

L'expérience récente montre que, pour qu'une telle opération soit efficace, elle doit avoir le personnel et les équipements nécessaires. Il importe également que son approbation et son déploiement effectif ne connaissent pas de retards excessifs. La communauté internationale ne peut perdre cette occasion unique d'instaurer une paix durable en Angola.

La paix en Angola sera le couronnement d'une tendance positive, qui a commencé en Afrique du Sud et qui commence à progresser au Mozambique. Cependant, d'autres opérations sur d'autres continents n'ont pas encore eu les mêmes résultats positifs. Le Brésil a déjà indiqué qu'il était disposé à fournir du personnel militaire nécessaire par le maintien de la paix.

Nous encourageons le Secrétaire général à présenter, aussi rapidement que possible, ses recommandations concernant un éventuel mandat pour une nouvelle opération des Nations Unies en Angola. Nous demandons instamment au Conseil d'examiner sans délai ces recommandations lorsqu'elles seront prêtes. Nous espérons sincèrement que le Secrétaire général n'épargnera aucun effort pour présenter en temps opportun le rapport demandé, avant le 8 février, de façon que le Conseil de sécurité puisse prendre rapidement des mesures en vue de l'établissement et du déploiement d'UNAVEM III. Je puis ajouter que tout retard entraînerait un dérapage de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, avec tous les risques indésirables que cela comporte.

Le Président : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Li Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise souhaite la bienvenue au Ministre des relations extérieures de l'Angola à cette réunion et le remercie de son importante déclaration. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye.

Le Gouvernement chinois a suivi de près le processus de paix en Angola et il compatit profondément aux souffrances endurées par le peuple angolais au cours de guerres fréquentes. Par conséquent nous appuyons les efforts que déploient les deux parties angolaises pour mettre fin à la guerre et réaliser la réconciliation nationale par la négociation. Nous notons avec plaisir que le Gouvernement angolais et l'UNITA ont, avec l'aide des Nations Unies et d'autres parties, officiellement signé le Protocole de Lusaka et sont ensuite convenus d'un cessez-le-feu général, qui non seulement a fait naître l'espoir de voir la guerre civile

— qui dure depuis 19 ans — prendre fin, mais qui revêt une grande importance pour la paix et la stabilité en Afrique australe.

Alors que des progrès importants ont été faits dans le cadre du processus de paix angolais, nous avons également noté que des affrontements armés continuent d'avoir lieu entre les deux parties angolaises de temps à autre et que la situation humanitaire sur le terrain reste grave. Si cette situation persiste, le succès de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka risque d'être compromis et le processus de paix angolais pourrait bien échouer faute d'un effort final. Ce n'est pas ce que la communauté internationale souhaite voir.

La paix et l'équilibre sont le fondement de la stabilité nationale et du bien-être du peuple. La volonté des deux parties angolaises de déposer les armes et de s'engager dans la voie de la réconciliation nationale est conforme aux intérêts fondamentaux et à long terme du peuple angolais, ainsi qu'aux aspirations communes de la communauté internationale. Mais la mise en oeuvre concrète du Protocole réclame une volonté politique continue et ferme des deux côtés, dont la tâche urgente est de mettre fin immédiatement à toutes les hostilités afin de créer les conditions propices à la réconciliation nationale. Nous demandons aux dirigeants des deux parties de se rencontrer dès que possible afin de régler les divergences restantes par le dialogue et d'apporter leur contribution à une paix et une stabilité durables en Angola.

La résolution adoptée aujourd'hui montre la détermination du Conseil de sécurité de continuer d'appuyer le processus de paix angolais et la disposition de la communauté internationale de continuer de s'efforcer de parvenir à la réconciliation nationale et au rétablissement de la paix et de la stabilité en Angola dès que possible et d'engager ainsi le pays sur la voie de la reconstruction et du redressement économique.

À cet égard, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) a accompli un travail remarquable et joué un rôle important. Le Gouvernement chinois continuera de lui apporter son plein appui. C'est dans cet esprit que nous avons voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, M. Venâncio De Moura, au moment où le Conseil

réaffirme son attachement et sa volonté de continuer à contribuer au processus de paix dans son pays.

En même temps que nous saluons les efforts déployés dans ce processus par le Secrétaire général et son Représentant spécial, l'infatigable Maître Beye, nous les remercions des rapports complets qu'ils nous ont présentés et qui, de l'avis de ma délégation, ont été très précieux pour l'examen de cette question.

Les événements qui se sont produits en Angola depuis que le Conseil a examiné la situation pour la dernière fois sont encourageants, et nous espérons que la tendance positive qui se dessine s'affermira. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement angolais et l'UNITA de la signature du Protocole de Lusaka le 20 novembre dernier, de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et de la poursuite du processus de paix lors des négociations qui ont commencé dimanche dernier à Luanda.

Le peuple angolais ne doit avoir aucun doute quant à la volonté de la communauté internationale de continuer d'appuyer le processus de paix en cours. Cependant, les parties doivent être conscientes de ce que si les Nations Unies sont prêtes à redoubler d'efforts et à consacrer davantage de ressources à l'Angola, cela dépendra dans une large mesure de leur respect du Protocole de Lusaka et des autres accords qui pourraient être conclus.

Au moment où le processus de paix commence à se raffermir, mon gouvernement estime que la présence des Nations Unies en Angola est particulièrement importante. C'est pourquoi nous avons appuyé la résolution que nous venons d'adopter, pour que le mandat actuel d'UNAVEM II soit prorogé jusqu'au 8 février prochain et pour que le déploiement de personnel additionnel, qui rétablira les effectifs d'UNAVEM à leur niveau antérieur, commence immédiatement. Cette présence aidera à assurer l'application du cessez-le-feu, ainsi qu'à renforcer les négociations qui se déroulent actuellement à Luanda.

Nous espérons que le processus de paix sera stimulé par les Accords de Lusaka et que les initiatives pour parvenir à la réconciliation nationale seront intensifiées de manière que le Conseil de sécurité soit en mesure de se livrer à un examen positif du rapport que le Secrétaire général présentera sur un nouveau mandat qui équivaldra à une nouvelle opération des Nations Unies en Angola.

Mon pays fournit des contingents de police militaire et des observateurs à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), et il insiste sur l'import-

tance du respect intégral, en tout temps, par le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA, de la sécurité et de la protection de tout le personnel international en Angola. Cela aidera à instaurer la confiance et encouragera sans aucun doute la communauté internationale à maintenir sa participation en Angola.

À cet égard, j'aimerais dire que mon gouvernement examine activement la possibilité de fournir un contingent spécialisé à une présence accrue des Nations Unies en Angola. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que la distribution de l'aide humanitaire est revenue à la normale dans l'ensemble du territoire angolais, et nous applaudissons en particulier le déploiement d'une mission interinstitutions en Angola qui évaluera le programme étendu d'aide humanitaire. Nous nous félicitons également de l'entrée en vigueur du programme élargi de déminage, car les mines ont, avec d'autres engins explosifs, causé là-bas de nombreuses pertes de vies parmi la population civile.

Après plus de 20 années de lutte, le peuple angolais a suffisamment souffert et mérite de vivre en paix. Nous ne doutons pas que la communauté internationale sera disposée à appuyer cette initiative en fournissant l'aide et la coopération nécessaires.

Mon gouvernement souhaite exprimer sa gratitude aux trois États qui assument les fonctions d'observateurs du processus de paix en Angola, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité africaine et aux pays voisins — en particulier la Zambie — pour leurs initiatives visant à assurer la mise en oeuvre intégrale des Accords de paix, du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exprimons également toute notre gratitude à UNAVEM II et à son personnel, ainsi qu'aux diverses institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales pour leur contribution soutenue et positive au succès du processus de rétablissement de la paix en Angola, qui commence maintenant à se concrétiser.

Sir David Hannay (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais profiter de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre accession aux fonctions de Président du Conseil de sécurité et pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadrice Albright, pour le travail remarquable qu'elle a accompli pendant un mois de novembre qui s'est avéré particulièrement chargé.

La signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre, et l'accord de cessez-le-feu, deux jours plus tard, sont les événements les plus encourageants qui se sont produits

depuis deux ans dans le cadre de la tragédie angolaise. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, l'Angola a maintenant été amené au seuil de la paix. Nous félicitons le Gouvernement angolais, nous sommes extrêmement heureux de voir le distingué Ministre des affaires étrangères parmi nous aujourd'hui, de même que l'UNITA, pour avoir fait preuve tous deux de la volonté politique nécessaire, et nous félicitons aussi le Secrétaire général, son Représentant spécial — qui est également parmi nous aujourd'hui — et le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) de leur patience et de leur détermination infinies, qui semblent maintenant porter leurs fruits. Nous sommes également très reconnaissants au Gouvernement de la Zambie et aux trois États observateurs du processus de paix angolais pour leur contribution précieuse.

Bien que le Protocole de Lusaka soit un succès indéniable, la situation sur le terrain reste fragile. Il est essentiel que les parties mettent en oeuvre l'Accord dans les plus brefs délais et de bonne foi, de façon qu'une paix durable et la réconciliation nationale puissent être réalisées en Angola. Il est particulièrement important qu'elles respectent et maintiennent un cessez-le-feu véritable et qu'elles traitent de tous les problèmes relatifs au cessez-le-feu au sein de la Commission conjointe, en renonçant à tout esprit de revanche au titre de la loi du talion.

On ne peut s'attendre à ce que la communauté internationale fasse respecter la paix en Angola, car elle n'a pas les moyens de le faire. Le déploiement d'une opération des Nations Unies renforcée ne sera donc possible que si le cessez-le-feu est respecté et si les parties font preuve dans la pratique de l'engagement nécessaire envers la paix.

Nous nous félicitons des travaux préparatoires déjà entrepris par le Secrétaire général en vue d'une opération renforcée des Nations Unies. Nous pensons également qu'une nouvelle force devra être déployée rapidement, et nous espérons que les pays disposés à fournir des contingents seront en mesure de rendre ces contingents disponibles sans délai. Nous attendons avec impatience le rapport que le Secrétaire général a l'intention de présenter au Conseil au début de l'année prochaine.

D'ici là, nous sommes satisfaits qu'il ait l'intention de procéder au déploiement d'observateurs militaires supplémentaires et d'une force de police civile autorisée sous l'égide d'UNAVEM II. Il a à juste titre assorti cela de la condition que les parties respectent strictement le cessez-le-feu et fournissent des garanties satisfaisantes pour la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies. Nous

espérons que ce déploiement contribuera encore à renforcer le cessez-le-feu.

Il est maintenant nécessaire d'instaurer la confiance entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA. Cela pourra se faire par des réunions régulières de la Commission conjointe pour régler tout différend en souffrance. Une réunion entre le Président Dos Santos et M. Savimbi aiderait à engendrer l'élan politique nécessaire pour la mise en oeuvre couronnée de succès du Protocole de Lusaka. Le départ rapide d'Angola de tous les mercenaires conformément au Protocole de Lusaka sera aussi une mesure importante pour instaurer la confiance.

La situation humanitaire en Angola reste sérieuse, mais avec l'arrêt des activités militaires, il devrait maintenant être possible pour l'aide humanitaire de s'étendre à une plus grande partie du pays. Il est vital que les parties coopèrent pour la prestation de cette aide et qu'elles assurent la sécurité et la sûreté d'UNAVEM II et de tout le personnel humanitaire.

Ce sont le Gouvernement angolais et l'UNITA eux-mêmes qui, par leur respect de l'accord auquel il sont maintenant parvenus, détermineront si les Nations Unies et la communauté internationale pourront se joindre à eux pour la dernière étape de leur long et difficile périple vers la paix. Nous espérons avec optimisme que nous effectuerons ce parcours tous ensemble.

Le Président : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mérimée (France) : Une nouvelle fois, nous avons renouvelé le mandat d'UNAVEM II dans sa forme actuelle, et ma délégation s'est prononcée en faveur de la résolution 966 (1994) par laquelle ce mandat est prolongé pour une période de deux mois, jusqu'au 8 février 1995.

Nous sommes heureux de l'avoir fait en présence du Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. Venâncio De Moura, à qui nous souhaitons la bienvenue.

J'ai dit «une nouvelle fois», mais l'évolution récente de la situation en Angola permet de dire que cette prorogation du mandat d'UNAVEM II est différente des prorogations précédentes. En effet, depuis le vote de notre précédente résolution, le 27 octobre, des événements très significatifs se sont produits en Angola, au premier rang desquels, bien entendu, le paraphe, le 31 octobre, et surtout la signature, le 20 novembre, du Protocole de Lusaka par le Gou-

vernement de l'Angola et l'UNITA. Cet Accord très important, détaillé, longuement négocié, doit contribuer de manière éminente à l'établissement d'une paix durable en Angola, ainsi qu'à la réconciliation nationale.

La réunion de la Commission conjointe à Luanda, qui va veiller à l'application du Protocole de Lusaka, est également à ce titre un signal encourageant. Pour résumer, depuis la signature du Protocole de Lusaka, un règlement politique durable du conflit angolais semble réalisable. Il est aussi nécessaire pour mettre fin aux 19 années de guerre en Angola, dont la population civile a pâti considérablement et au premier chef.

De ces progrès encourageants vers la paix en Angola, ma délégation souhaite remercier et féliciter vivement le Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Blondin Beye. Son opiniâtreté ainsi que l'indéfectible enthousiasme qui l'accompagnait et la soutenait ont pesé de tout leur poids dans les événements des dernières semaines. Nous souhaitons également féliciter pour leur action les trois États observateurs, ainsi que les autres acteurs du processus de paix en Angola.

Les Nations Unies doivent aller de l'avant en Angola, et accompagner le peuple angolais dans sa recherche de la paix et de l'harmonie nationale. À ce titre, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de procéder au déploiement des effectifs d'UNAVEM II sur le territoire angolais, sous réserve que les conditions le permettent. À cet égard, le Secrétaire général rappelait très justement dans son rapport, et cette idée est reflétée dans la résolution que nous avons votée, que les Angolais étaient les principaux artisans et les principaux responsables de la paix en Angola. Cela signifie, en particulier, que les parties angolaises doivent s'employer à respecter pleinement, fermement et de manière définitive le cessez-le-feu convenu le 22 novembre. Ce signe tangible de leur attachement à la paix est la condition qui a toujours été posée au déploiement des effectifs des Nations Unies. Les parties doivent s'en souvenir dans leurs efforts à venir pour poursuivre et affermir la cessation des hostilités et le respect du cessez-le-feu.

Les deux mois impartis à UNAVEM II seront sans doute, sur le terrain angolais, un temps d'intense activité dans la poursuite des objectifs que j'ai rappelés, et de l'ensemble de ceux contenus dans la résolution. Il sera également, au sein des Nations Unies, un temps de réflexion en profondeur sur le mandat éventuel d'une nouvelle opération des Nations Unies en Angola. Dans ce cadre, ma délégation attendra, aux environs des derniers jours de

janvier, les recommandations du Secrétaire général, qu'elle étudiera bien entendu avec la plus grande attention.

La paix en Angola paraissait, il y a peu encore, un objectif difficile à atteindre. Les récentes évolutions rendent cette perspective plus concrète. Il reste à présent aux parties angolaises, si proches du but, à fournir les efforts nécessaires pour achever, dans l'intérêt de leur propre pays, le processus de paix et de réconciliation nationale.

M. Al-Sameen (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, permettez-moi, au nom de ma délégation, de saluer chaleureusement, par votre intermédiaire, le Ministre des relations extérieures de l'Angola et le Représentant spécial du Secrétaire général. C'est un honneur de les avoir parmi nous aujourd'hui.

La situation en Angola a connu récemment un tournant positif important attendu depuis fort longtemps. Après de longues et difficiles négociations, les pourparlers de paix de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) se sont achevés par la signature en bonne et due forme du Protocole de Lusaka mettant officiellement un terme à la guerre civile qui faisait rage en Angola depuis 20 ans et qui a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes et provoqué d'innombrables dommages.

Ma délégation se félicite de l'heureuse conclusion des pourparlers de paix et de la signature de cet important document qui, avec les Accords de Bicesse, devrait jeter les bases d'une paix durable en Angola. Cette réalisation importante est le fruit de l'appui accordé par la communauté internationale au processus de paix en Angola et reflète la détermination du Gouvernement et de l'UNITA de parvenir à la paix. Elle consacre également la volonté du peuple angolais de vivre dans la paix et l'harmonie. Ma délégation aimerait, ici, féliciter le peuple angolais pour ces remarquables succès et saluer, de même, les dirigeants politiques du Gouvernement et de l'UNITA pour avoir fait preuve de patience, pour avoir surmonté tous les obstacles auxquels se sont heurtés les négociations de paix au cours des différentes étapes et pour avoir su saisir cette occasion d'instaurer la paix dans leur pays.

Le gouvernement de mon pays espère sincèrement que les deux parties continueront de manifester leur attachement à la paix et à la réconciliation nationale en respectant pleinement et en temps opportun la lettre et l'esprit de l'Accord de paix, notamment les dispositions relatives au cessez-le-feu. À cet égard, ma délégation note que, malgré la signature du Protocole de Lusaka et l'entrée en vigueur

de l'Accord de cessez-le-feu du 22 novembre dernier, des accrochages continuent de se produire occasionnellement entre l'UNITA et les forces gouvernementales. La raison en est peut-être que les sentiments d'animosité et d'hostilité profondément ancrés de même que le manque de confiance entre les parties ne peuvent disparaître du jour au lendemain. Nous espérons que ces sentiments négatifs s'estomperont graduellement et feront place à un esprit de coopération, de tolérance et d'harmonie au sein du peuple angolais. Bien que ces incidents ne sauraient diminuer en rien la valeur des succès acquis, ils finiront par nuire au processus de paix dans son ensemble si les deux parties ne se montrent pas résolues à tout faire pour éviter la détérioration de la situation et la répétition de tels incidents. Les deux parties sont donc, aujourd'hui plus que jamais, invitées à renoncer à la violence, à mettre un terme à toutes les opérations militaires, à faire preuve de la plus grande modération et à renoncer à toute action qui pourrait compromettre cette paix nouvelle. Les acquis sont encore très fragiles et peuvent aisément s'écrouler en cas d'escalade des combats ou d'appui insuffisant de la part de la communauté internationale.

Compte tenu de toutes ces considérations, ma délégation a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil et qui proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) jusqu'au 8 février 1995 afin de lui permettre de contrôler et de surveiller l'application du cessez-le-feu prévu dans le Protocole de Lusaka.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à son Représentant spécial en Angola et aux trois États observateurs du processus de paix en Angola. Nous voudrions également dire toute notre gratitude à la Zambie qui a parrainé les négociations de paix. Nous les remercions tous pour leur contribution importante et efficace à la recherche d'un règlement juste et durable du conflit en Angola. Nous notons avec plaisir que ces efforts concertés ont porté leurs fruits.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous dire notre satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil; nous vous assurons de la pleine collaboration de la délégation espagnole.

Je voudrais également dire combien notre délégation a apprécié la manière compétente et efficace dont l'Ambassadrice Albright, des États-Unis, a assumé ses fonctions de Présidente du Conseil au cours du mois de novembre.

Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, M. Venâncio De Moura, et le féliciter d'avoir été l'un des protagonistes d'un événement historique pour l'Angola, c'est-à-dire la signature du Protocole de Lusaka.

La résolution que le Conseil de sécurité vient d'approuver proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) jusqu'au 8 février 1995. Cette prorogation n'est pas simplement technique, puisque les pourparlers de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'UNITA ont abouti à des résultats qui confèrent un caractère politique à cette décision du Conseil, ouvrant une nouvelle étape prometteuse dans le processus de paix. Cela est dû, en premier lieu, à la volonté dont ont fait preuve les parties, avec l'assistance efficace du Secrétaire général et de son Représentant spécial, M. Blondin Beye, conjointement avec les États observateurs et divers États de la région. Nous leur rendons hommage à tous pour les efforts qu'ils ont déployés et pour les résultats obtenus.

La signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre dernier, entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, ainsi que l'accord de cessez-le-feu entre les parties jettent les bases qui permettront au Conseil de sécurité, dans un avenir proche, d'étudier sérieusement la question, et, si les circonstances s'y prêtent, de décider d'élargir la présence des Nations Unies en Angola conformément à l'accord conclu entre les parties à Lusaka et conformément à la demande qui nous en a été faite par les parties. À cette fin, il est essentiel que les parties respectent les engagements pris dans le cadre des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka et continuent d'oeuvrer de concert pour réaliser pleinement la réconciliation nationale.

Nous nous félicitons que la Commission mixte instituée à Lusaka ait commencé ses travaux sur le sol angolais, créant ainsi un climat de confiance et de respect mutuel qui doit s'établir et fructifier en cette nouvelle étape.

Le rapport du Secrétaire général, en date du 4 décembre, sa lettre en date du 7 décembre communiquant au Conseil sa décision de rétablir les effectifs d'UNAVEM II à leur niveau antérieur, ainsi que les informations très utiles présentées oralement aux membres du Conseil par son Représentant spécial, M. Blondin Beye, réaffirment la nécessité de faire avancer le processus de paix et de vérification internationale, avec toute la prudence nécessaire mais également avec la détermination indispensable pour poursuivre le processus engagé.

En dépit de diverses escarmouches et d'autres difficultés initiales, les informations qui nous ont été données par le Secrétaire général et son Représentant spécial indiquent que le cessez-le-feu conclu par les parties est respecté, pour l'essentiel, depuis le 22 novembre dernier.

Dans ces circonstances, il est essentiel de rétablir le plus tôt possible les effectifs d'UNAVEM II à leur niveau antérieur afin de superviser efficacement le cessez-le-feu et en tant que mesure importante de confiance. Comme l'indique le Secrétaire général dans sa lettre, le redéploiement de ces effectifs dépendra de la mesure dans laquelle les parties observent rigoureusement un cessez-le-feu effectif et fournissent des garanties satisfaisantes quant à la protection et à la sécurité du personnel des Nations Unies concerné.

L'Espagne, unie à l'Angola par des liens étroits d'amitié et de coopération, nourrit le ferme espoir que l'engagement de la communauté internationale envers le processus de paix dans cette étape nouvelle pourra être réaffirmé sous peu par l'établissement d'une nouvelle opération des Nations Unies en Angola qui contribuera de façon décisive à l'application des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka.

Nous nous félicitons que les parties montrent la ferme volonté de respecter cet engagement. Le moment est venu de nous tourner vers l'avenir et de réaliser la réconciliation et la reconstruction du pays, afin de jeter les bases de la paix durable et de la prospérité que mérite le peuple angolais après tant d'années de conflit armé.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence. Je puis dire en toute certitude que l'Ambassadrice Albright a été extrêmement heureuse de pouvoir vous passer les rênes de la présidence. Nous sommes certains que vous saurez relever de façon remarquable les défis qui vous attendent dans l'exercice de vos fonctions, et vous pouvez compter sur notre plein appui à cet égard.

Nous devons notre reconnaissance à Maître Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, pour ses efforts inlassables, son énergie et l'aide qu'il a apportée pour faire avancer l'Angola vers une paix durable. Je sais qu'il a travaillé de concert avec les trois États observateurs, dont notre propre Envoyé spécial à Lusaka, l'Ambassadeur

Paul Hare, pour réaliser les objectifs que nous avons en commun.

Je voudrais également saluer le Ministre des relations extérieures de l'Angola et exprimer l'espoir que son gouvernement et le Conseil pourront continuer à réaliser des progrès en Angola.

C'est avec un vif plaisir que nous pouvons, par cette résolution, nous féliciter enfin de la signature du Protocole de Lusaka. Cet accord a tardé à venir, mais il marque un pas important vers la réconciliation nationale que la communauté internationale a promue activement ces dernières années. Nous comptons que toutes les dispositions du Protocole de Lusaka seront scrupuleusement respectées par les deux parties.

Nous sommes certes encouragés par l'annonce d'un cessez-le-feu à compter du 22 novembre, mais nous devons exprimer notre préoccupation d'entendre parler de façon répétée de violations du cessez-le-feu par les deux parties. La résolution qui vient d'être adoptée souligne qu'il importe que les deux parties respectent intégralement le cessez-le-feu.

Il importe que le Président Dos Santos et M. Savimbi s'efforcent personnellement de prendre les dispositions pour une réunion en tête-à-tête le plus tôt possible de façon à faire progresser rapidement le processus de paix.

En terminant, je voudrais me joindre à mes collègues au Conseil qui ont exprimé une vive satisfaction devant ce pas important vers une paix durable en Angola. Nous ne sommes pas encore arrivés à destination, mais la voie à suivre est clairement tracée.

Le Président : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Nous remercions le Ministre des relations extérieures de l'Angola de sa déclaration importante. Nous apprécions également la présence ici aujourd'hui de l'Ambassadeur Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général.

Depuis plus d'un an, le Conseil et, plus particulièrement, le Représentant spécial du Secrétaire général se sont efforcés d'amadouer les deux parties en Angola pour les inciter à poursuivre les négociations en vue de trouver une solution pacifique à leurs divergences et de mettre fin à la guerre civile tragique en Angola. Les progrès ont été lents,

et les revers fréquents. Il était décevant, voire inquiétant, de voir les négociations se dérouler parallèlement à la recrudescence de graves combats, avec des conséquences désastreuses pour la population angolaise.

Il convient également de reconnaître que la manière intermittente dont les négociations se déroulaient ne pouvait surprendre personne étant donné la méfiance qui existait entre les parties, notamment après le refus que l'UNITA a opposé au début du processus politique. Cependant, grâce aux efforts du Représentant spécial, à l'appui du Gouvernement zambien et des trois États observateurs, et grâce aussi à la persévérance des parties elles-mêmes, des progrès réels ont été réalisés ces dernières semaines. Le Protocole de Lusaka a été paraphé et signé et un cessez-le-feu a été proclamé.

Aujourd'hui, le Secrétaire général nous a confirmé que le cessez-le-feu tient de façon générale. Nous approuvons la décision qu'il a prise dans ces circonstances de procéder au rétablissement des effectifs de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) à leur niveau antérieur, étant entendu que le cessez-le-feu doit être strictement respecté et la sécurité du personnel des Nations Unies assurée.

Cette mesure devrait être une importante mesure de confiance pour les parties et devrait fournir des informations et des assurances à la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès que ces événements représentent et nous prions instamment les parties de suivre la voie dans laquelle elles se sont maintenant engagées et de veiller à ce que le processus de Lusaka aboutisse.

Comme le montre la résolution que nous venons d'adopter, la communauté internationale est disposée à prêter son concours. Le Conseil est prêt, en particulier, à envisager de renforcer la présence des Nations Unies pour contribuer à l'application du Protocole de Lusaka et à la reconstruction de l'Angola. La condition préalable essentielle est la paix. Nous prions instamment les parties angolaises de ne pas laisser passer l'occasion que ce moment représente. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande, qui fournit déjà du personnel à UNAVEM II, dont le Chef d'état-major actuellement en poste, étudie activement comment elle pourrait contribuer au renforcement de la présence des Nations Unies.

M. Marker (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais ajouter ma voix à celles de tous les orateurs précédents qui ont salué la présence ici aujourd'hui de S. E. le Ministre des relations extérieures de l'Angola et son

importante déclaration. Je tiens également à féliciter le Ministre des relations extérieures de l'évolution encourageante que connaît enfin son pays après de longues années de troubles, de luttes et de destructions. Le Gouvernement pakistanais espère sincèrement que, désormais, l'Angola continuera de progresser et deviendra un pays fort et unifié sur le continent africain.

Nous devons également une grande reconnaissance au Secrétaire général, et tenons à exprimer notre sincère gratitude à son Représentant spécial, Maître Blondin Beye, pour le dévouement, la détermination et la compétence diplomatique avec lesquelles il s'est acquitté de son mandat en Angola.

Ma délégation a voté pour la résolution que nous venons d'adopter dans l'espoir sincère et la conviction que les dirigeants de l'Angola continueront de manifester le même sens politique grâce auquel le Protocole de Lusaka est devenu une réalité. Nous espérons également que le Gouvernement angolais sera à même de poursuivre avec détermination la reconstruction et le relèvement de son pays dévasté et que la communauté internationale l'aidera à réaliser cet objectif louable.

Pour terminer, ma délégation voudrait rendre hommage aux trois États observateurs et au Gouvernement zambien pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés, qui ont apporté une si vaste contribution au processus de paix en Angola et à la signature du Protocole de Lusaka.

Le Président : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Rwanda.

Ma délégation voudrait tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Venâncio De Moura et le féliciter d'être ici en ce moment historique pour son pays.

Ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général pour son brillant rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), rapport dont le contenu historique explique et justifie le vent d'optimisme qui souffle sur la terre angolaise et sur les travaux du Conseil de sécurité.

La délégation rwandaise aimerait ensuite saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à Maître Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'oeuvre remarquable accomplie dans la quête de la paix juste, équitable et durable en Angola.

En effet, le chemin du processus de paix en Angola a été parsemé d'embûches, qui ont failli décourager les âmes de bonne volonté politique dans la recherche d'une paix juste et durable dans ce pays, longtemps martyr d'une guerre civile implacable aux soubresauts mille fois meurtriers.

Face à l'édifice du Protocole de Lusaka, paraphé le 31 octobre et signé le 20 novembre 1994, la joie et la satisfaction de la délégation rwandaise sont d'autant plus grandes que la tâche des bâtisseurs de paix s'avère accomplie de main de maître et qu'elle inspire de l'optimisme pour l'avenir.

La délégation rwandaise s'en voudrait de ne pas adresser de profonds remerciements à toutes les forces qui, de près ou de loin, ont apporté leur concours à l'avènement d'une nouvelle ère de paix, propice à la réconciliation nationale, à la reconstruction et au développement socio-économique de l'Angola dévasté par la guerre.

Pour conjurer tout éventuel spectre de dérapage, fût-il mineur, en matière de cessez-le-feu à compter du 22 novembre 1994, la délégation rwandaise soutient la thèse du rétablissement des effectifs d'UNAVEM II à leur niveau antérieur de 350 observateurs militaires et 126 observateurs de police, appuyés par un personnel international et local suffisant.

Certes, les phases initiales de toute mise en application d'un Accord de paix s'avérant délicates et/ou fragiles, la communauté internationale, en l'occurrence le Conseil de sécurité, est invitée à redoubler de vigilance envers le dossier angolais, dont la délégation rwandaise salue l'heureux aboutissement politique et diplomatique.

Se fondant sur le rapport du Secrétaire général en date du 4 décembre 1994, la délégation rwandaise se félicite des perspectives ouvertes pour UNAVEM III, susceptible de contribuer à l'irréversibilité de l'ère de paix et de réconciliation nationale en Angola.

Il sied de se féliciter également des plans d'urgence et d'autres préparatifs élaborés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de faciliter l'assistance multiple à l'Angola face au grand défi que représente l'application des Accords de paix et du Protocole de Lusaka.

La délégation rwandaise tient à louer la bonne volonté politique du Gouvernement de la République d'Angola et de l'UNITA, qui viennent d'écrire une page glorieuse de

l'histoire africaine immédiate, en mettant un terme à une guerre fratricide de 20 ans.

Si tardif soit-il, l'exemple de l'Angola restera mémorable dans les annales de l'histoire africaine et de l'histoire diplomatique onusienne, pour la joie et le bonheur du peuple angolais et de la communauté internationale.

Dans ce contexte, il s'avère utile et souhaitable de proroger le mandat d'UNAVEM II jusqu'au 8 février 1995, et d'inviter les protagonistes d'hier du conflit angolais à respecter scrupuleusement la mise en oeuvre des Accords de paix et du Protocole de Lusaka.

Pour conclure, ma délégation voudrait faire appel à tous les pays, surtout ceux qui sont des marchands d'armes et qui améliorent leurs économies en allumant les tensions en Afrique : nous nous souvenons du Katanga, du Biafra,

du Rwanda, du Mozambique et, bien sûr, de l'Angola, pour ne citer que ces pays. Et ce sont ces mêmes pays qui s'évertuent à venir éteindre le feu qu'ils ont allumé. Nous faisons appel à ces pays pour qu'au lieu d'envoyer en Afrique des armes et des mercenaires, ils nous envoient des tracteurs, des ordinateurs et autres outils nécessaires pour construire nos pays.

Comme voulez-vous que l'Afrique se développe si on ne nous apprend qu'à nous tuer? Les fonds qui sont dépensés dans ces genres d'exercice auraient pu être utilisés pour le développement de ces pays, et ces fonds et le temps qui sont dépensés pour la reconstruction des biens endommagés par les guerres entretenues de l'extérieur auraient permis à nos pays de faire un décollage économique important.

Les pays qui ont financé et appuyé les guerres fratricides en Angola ont le devoir moral de participer avec les Angolais à la reconstruction nationale.

Ma délégation a voté pour la résolution qui proroge UNAVEM II, car elle symbolise la volonté louable de la communauté internationale de continuer d'appuyer la réconciliation nationale, la paix et la stabilité politique en Angola.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y pas d'autres noms sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 heures.